

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26/07/2023

CHRISTINE PIRÈS-BEAUNE

Députée du Puy-de-Dôme

8 ter Avenue Virlogeux

Tél : 04.73.63.55.61

Mail : permanence@christinepiresbeaune.fr



Reste à charge en EHPAD : remise du rapport à la Première ministre

J'ai rendu ce matin à la Première ministre, en présence d'Aurore Bergé, Ministre des Solidarités et des Familles, mon rapport « Garantir la prise en charge des personnes âgées en établissement, encadrer le reste à charge : un impératif, réguler ; une nécessité, simplifier ; une urgence, choisir ; une obligation, agir ».

Ce rapport est la conclusion de la mission qui m'a été confiée le 23 décembre dernier afin de réfléchir à une évolution de la prise en charge financière des séjours des personnes âgées dépendantes en établissement (EHPAD).

Cette mission faisait suite à l'amendement que je porte depuis des années lors des débats budgétaires, visant à transformer la réduction d'impôt dont bénéficient les résidents imposables en crédit d'impôt pour TOUS. Cette proposition de justice avait alors été soutenue par des députés de tous les groupes.

Le rapport présenté aujourd'hui à la Première ministre est le fruit d'un travail passionnant de 6 mois, qui m'a encore permis de constater l'implication et le dévouement de tous les acteurs de la dépendance, et aussi de confirmer que l'entrée en EHPAD d'un des membres d'une famille constitue un moment clé, que cela soit sur le plan émotionnel ou financier.

Le défi du vieillissement est devant nous. La France comptera 2,2 millions de personnes âgées dépendantes en 2050. Or, notre système de prise en charge en établissement des personnes âgées en perte d'autonomie est à bout de souffle. Le pilotage est incertain, la régulation incomplète et le système d'aides publiques inéquitable. Pour faire évoluer cette situation, **le rapport formule plusieurs propositions qui s'inscrivent dans une réforme globale et non une simple action sur le reste à charge**, qui serait au demeurant complètement stérile.

Plusieurs actions devraient ainsi être menées au préalable. Il est donc proposé de **créer une nouvelle instance chargée de régler les difficultés auxquelles font face les établissements**, afin d'éviter qu'elles ne pèsent défavorablement sur le reste à charge des familles. Il s'agit par ailleurs de **dessiner un nouveau partage des compétences entre l'État et les départements**, pour permettre à chacun de s'investir encore mieux, tout en préservant la coopération. Seraient également **définis des tarifs nationaux et des standards de prise en charge de haut niveau.**

Pour pallier le caractère insuffisamment redistributif du système d'aides, une **nouvelle allocation universelle et solidaire d'autonomie en établissement (AUSAE [Osaé]) viendrait remplacer les différents soutiens actuels.** Cette nouvelle allocation, modulée selon les revenus, permettrait à chacun de mieux faire face aux coûts du séjour en établissement.

Les propositions du rapport peuvent être mises en œuvre à effort constant. Je connais néanmoins les tensions et les besoins du secteur du grand âge. Trouver des financements est nécessaire et j'estime que l'effort doit venir de chacun. C'est pourquoi je propose d'une part, de **créer une contribution qui se substituerait aux prélèvements actuels** (partie de la CSG, recettes « jour férié », etc.) et, d'autre part, de **faire contribuer les familles qui le peuvent, et dont un proche réside en établissement, de manière claire et lisible**, pendant le séjour et lors de la succession, en fonction d'un barème connu de tous. **L'effort doit également venir des acteurs du secteur**, notamment des structures privées lucratives qui devraient s'acquitter d'une redevance annuelle à la place.

Ces propositions - qui entendent rassembler et non diviser - sont entre les mains du Gouvernement. **J'ai présenté aujourd'hui un chemin pour changer notre système de prise en charge des personnes âgées dépendantes et leur offrir dignité et sérénité. Ce chemin doit s'accompagner d'une volonté politique.** Nous le devons à nos aînés et à leurs familles.

Contact : Christine PIRES BEAUNE : 06.45.02.66.00